



Théâtre à la Carte
Digital Generation

Charte de déontologie

« Charte de déontologie Théâtre à la Carte »

1. Principes généraux d'intervention

Les interventions de Théâtre à la Carte reposent sur une démarche d'accompagnement professionnel visant à favoriser le développement des compétences individuelles et collectives, dans le respect des enjeux de l'organisation et des personnes.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de partenariat avec les bénéficiaires et les commanditaires, et vise à :

Développer les capacités d'action et de réflexion

Renforcer l'autonomie professionnelle

Améliorer les pratiques relationnelles et managériales

Les intérêts de l'organisation et ceux des bénéficiaires sont considérés comme complémentaires, tout en étant distincts.

2. Cadre d'intervention et engagement professionnel

Les intervenants de Théâtre à la Carte :

garantissent un cadre d'intervention clair, structuré et sécurisé

mobilisent leurs compétences professionnelles en fonction des objectifs définis

interviennent dans le respect des finalités du dispositif contractualisé

Ils s'engagent à adapter leurs modalités d'intervention aux besoins spécifiques des publics accompagnés et aux contraintes des organisations.

3. Confidentialité

Les intervenants sont tenus à une stricte confidentialité concernant :

les échanges avec les bénéficiaires

les situations professionnelles abordées

les informations relatives à l'organisation

Aucune information nominative ou sensible ne peut être communiquée sans accord explicite des personnes concernées, sauf obligation légale.

Les restitutions éventuelles auprès des commanditaires :
sont réalisées dans le respect du cadre défini
portent exclusivement sur les objectifs et les résultats globaux
sont partagées avec les bénéficiaires concernés

4. Indépendance, neutralité et prévention des conflits d'intérêts

Les intervenants exercent leur mission en toute indépendance et neutralité.

Ils veillent à :
éviter toute situation de conflit d'intérêts
clarifier leur position et leur rôle auprès des différentes parties prenantes
se retirer d'une mission si les conditions d'exercice ne garantissent plus l'éthique de l'intervention

5. Contractualisation des interventions

Toute intervention fait l'objet d'un cadre formalisé précisant :

les objectifs
les modalités d'intervention
la durée et les conditions de réalisation
les rôles des différentes parties prenantes

L'adhésion volontaire des bénéficiaires constitue un prérequis à toute démarche.

Un bilan de l'intervention est réalisé avec les parties concernées selon les modalités définies.

6. Respect des personnes

Les intervenants s'engagent à :
respecter la dignité, les valeurs et les singularités des personnes
ne pas intervenir dans la sphère privée
ne pas porter de jugement
garantir un cadre sécurisant favorisant l'expression
Ils veillent à ne jamais exercer d'influence abusive et à favoriser l'autonomie des bénéficiaires.

7. Responsabilité et posture professionnelle

Les bénéficiaires restent pleinement responsables de leurs décisions et de leurs actions.

Les intervenants :
accompagnent les processus de réflexion et de mise en action
ne se substituent pas aux décisions des personnes

favorisent l'émergence de solutions propres aux bénéficiaires

8. Compétences et professionnalisation

Les intervenants de Théâtre à la Carte :

disposent de qualifications et d'expériences reconnues

maintiennent un haut niveau d'exigence professionnelle

actualisent régulièrement leurs compétences

s'inscrivent dans une démarche de supervision et d'amélioration continue

9. Qualité des conditions d'intervention

Les interventions sont réalisées dans des conditions permettant :

la confidentialité des échanges

la disponibilité des participants

un cadre propice à l'expression et à l'apprentissage

10. Dispositifs collectifs

Dans les dispositifs collectifs, les intervenants garantissent :

la sécurité du cadre

la qualité des interactions

le respect de la parole de chacun

Ils favorisent une dynamique permettant l'apprentissage, la prise de recul et le développement collectif.

11. Recours et médiation

En cas de difficulté ou de question relative à une intervention, les parties prenantes peuvent solliciter :

un échange avec l'intervenant

une médiation interne

un référent désigné par Théâtre à la Carte